

Le 24 septembre 2024, le CPM fêtera 50 ans de défense et de promotion des droits des citoyens du Québec à recevoir des soins et des services dignes et adéquats.

CPM EXPRESS – AVRIL 2024

POUR LES COMITÉS D'USAGERS ET DE RÉSIDENTS,
ORGANISMES AFFILIÉS ET MEMBRES PROTECTION SANTÉ

Au CPM, on s'occupe des droits en santé les plus importants au monde : les vôtres!

Projet de loi 15 Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficaces ÉTAT DE LA SITUATION

Abréviations CA : Conseil d'administration
 CR : Comité de résidents
 CU : Comité des usagers
 CUCI : Comité des usagers du centre intégré

Article du PL 15	Article de loi adoptée	Sujet	COMMENTAIRES ET GAINS CPM
31	35	Sièges pour des membres de CU au CA de Santé Québec	Un siège est réservé à une personne nommée après consultation d'organismes représentatifs des membres des comités des usagers. CPM

CPM EXPRESS

Article du PL 15	Article de loi adoptée	Sujet	COMMENTAIRES ET GAINS CPM
37	42	Établissement territorial ou autre	Territorial = ancien CIUSSS et CISSS (CUCI actuels) Autre = établissements actuels (CU, CR existants)
68	86	Sièges au Comité national des usagers	Au moins 3 personnes issues des CU. Et 3 autres personnes issues d'une liste fournie par les organismes représentatifs des CU. Le mandat de ces personnes est de 4 ans et renouvelable une seule fois. CPM
69	88	Mandat du Comité national	Ne <u>surveille</u> plus les comités, mais <u>soutient</u> les comités CPM
107	133	Sièges au Conseil d'administration d'établissement	Un (1) siège obtenu, issu du CU (nous en demandons deux). Deux (2) usagers choisis par le CA de Santé Québec (donc, au total, 3 sièges pour les usagers.) CPM
108	134	Rôle de consultation des CU dans le choix des 2 usagers au Conseil d'administration d'établissement	Le PDG consulte le CU et le comité régional formé pour la région socio-sanitaire en application de l'article 417 avant d'établir la liste de candidats parmi lesquels le CA de Santé Québec choisira les usagers.

CPM EXPRESS

Article du PL 15	Article de loi adoptée	Sujet	COMMENTAIRES ET GAINS CPM
122	157	Siège au Comité de vigilance	1 siège obtenu, la même personne désignée par le CU au Conseil d'administration d'établissement CPM
139	175	Siège au comité de gestion des risques	Aucun siège obtenu pour un membre désigné par le comité des usagers, malgré la demande du CPM. Seule la représentation des usagers est assurée.
146	182	Composition d'un comité d'usagers	Au moins 2 personnes élues, dont une personne provenant de chaque comité de résidents.
147	183	Critères d'éligibilité à devenir membre d'un comité des résidents ou de résidents	Lorsqu'il est impossible de former une majorité formée d'usagers ou de résidents, peut être élue toute autre personne de leur choix pourvu que cette personne ne travaille pas pour Santé Québec ou n'exerce pas sa profession au sein de l'établissement.
148	184	Renouvellement du mandat d'un membre de comité	Mandat de 4 ans, renouvelable. Le comité national des usagers peut prévoir des règles du renouvellement de ce mandat. CPM
149	185	Rôle du comité de résidents	Nouveau : Assister et accompagner un résident, plainte, etc. CPM

CPM EXPRESS

Article du PL 15	Article de loi adoptée	Sujet	COMMENTAIRES ET GAINS CPM
151	187	Bon fonctionnement, budget, etc.	Revendication CPM : améliorer le financement des comités de résidents. CPM
580	681	Délai de traitement d'une plainte non clinique	C'est dans un règlement à venir que le délai actuel de 45 jours sera ajusté pour les plaintes non reliées à des actes cliniques. CPM
1094	1501	Comités existants	Ces comités sont maintenus. CPM

ACTION COLLECTIVE : À LA RECHERCHE D'UN(E) RÉSIDENT(E) DE CHSLD

Dans l'action collective entreprise par le Conseil pour la protection des malades depuis 2018 contre les CHSLD publics du Québec pour cause de maltraitance, et pour que l'action collective puisse continuer et arriver au procès, au nom de milliers de résidents, **le CPM est à la recherche d'un(e) résident(e) de CHSLD qui réside (ou qui a résidé) dans un CHSLD public, entre le 11 juillet 2015 et aujourd'hui.** Cette personne remplacera notre collègue et ami Daniel Pilote qui nous a quittés récemment, comme codemandeur ou codemanderesse. Elle sera évidemment entourée et appuyée par le CPM et le procureur au dossier de l'action. N'hésitez pas à nous communiquer votre intérêt ou celui d'une personne qui serait intéressée, avec ses coordonnées.

RAPPEL RECRUTEMENT

CPM EXPRESS

En vue de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 13 juin prochain, le CPM souhaite vous informer que 4 postes sont offerts au conseil d'administration, pour les régions suivantes :

- Québec
- Côte-Nord
- Abitibi
- Outaouais
- Laurentides (poste en renouvellement par la titulaire actuelle)

Avec l'avis de convocation qui vous sera envoyé sous peu, un bulletin de candidature vous sera soumis en vue de présenter votre candidature.

RAPPEL : FINANCEMENT ET AUTONOMIE DES COMITÉS DE RÉSIDENTS

C'est le 22 février 2024 que le CPM a adopté une résolution enjoignant au MSSS d'améliorer le financement des comités de résidents, lequel n'a pas été revu depuis plusieurs années. Cette préoccupation fait partie du plan d'action du CPM.

Tous les comités sont invités à adopter cette résolution et à la transmettre à la direction de l'établissement ainsi qu'aux ministres de la Santé, monsieur Christian Dubé et madame Sonia Bélanger :

ministre@msss.gouv.qc.ca

ministre.deleguee@msss.gouv.qc.ca

Voici un extrait de la résolution :

Considérant par ailleurs les problèmes de financement auxquels sont régulièrement confrontés les comités de résidents ;

Considérant que pour la vaste majorité des comités de résidents, ceux-ci ne reçoivent que 1 000 \$ par an et que ce montant s'avère insuffisant ;

CPM EXPRESS

Considérant que les comités de résidents ont vu leur rôle augmenté de par le mandat d'assistance et d'accompagnement qui leur est désormais confié auprès des résidents (article 149, PL 15 amendé) ;

Considérant que le financement desdits comités de résidents n'a pas été revu depuis une vingtaine d'années ;

Considérant que le ministre de la Santé a lui-même déclaré publiquement le 20 avril 2023, en commission parlementaire lors de l'étude du PL 15, que la question du financement des comités peut se régler facilement ;

Qu'il soit décidé ce qui suit et que la présente résolution soit soumise au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé et à la ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé, madame Sonia Bélanger :

Que le financement des comités de résidents, en CHSLD public et privé conventionné, soit fondé et accordé **annuellement et directement** aux comités de résidents sur le critère du nombre de résidents hébergés au permis selon les catégories suivantes :

Nombre de résidents hébergés	Montant de base pour un comité de résidents en hébergement SAPA	Montant supplémentaire de 1 500 \$ par tranche de 100 résidents	Total
10 à 100 résidents	1 000 \$	1 500 \$	2 500 \$ minimum
101 à 200 résidents	1 000 \$	3 000 \$	4 000 \$ minimum
201 à 300 résidents	1 000 \$	4 500 \$	5 500 \$ minimum
301 résidents et plus	1 000 \$	5 500 \$	6 000 \$ minimum

Le CPM demande aussi l'aide d'une 2^e personne-ressource afin de mieux supporter les comités de résidents, notamment depuis le nouveau rôle qui leur a été attribué en matière d'assistance et d'accompagnement aux plaintes.

50^e anniversaire du CPM le 24 septembre 2024 à Montréal !

**INSCRIVEZ-VOUS RAPIDEMENT !
LES PLACES SONT LIMITÉES !**

CPM EXPRESS

Une initiative de la Fondation Claude-Brunet *Foundation*

Événement propulsé par TACT intelligence-conseil

- Hôtel Courtyard / Montréal Centre-ville
 - 380 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 0A6
- Animatrice : Mme Isabelle Maréchal, animatrice, comédienne, productrice
- Présence de nombreuses personnalités politiques, du milieu de la santé et des affaires
- Livret sur l'œuvre de Claude Brunet et du CPM ; un exemplaire sera remis aux participant(e)s du 5 à 7
- Événement ouvert au public
- Places limitées : premiers arrivés, premiers servis !

1. Partie 1. 11 h 30 à 14 h : CONFÉRENCE-MIDI AVEC REPAS SERVI AUX TABLES

- Conférence : PL 15, l'avenir de la défense des droits des usagers
- Conférencier(ère) à confirmer
- Prix : **150 \$**

2. Partie 2. 17 h 00 à 20 h : COCKTAIL DÎNATOIRE – FORMULE 5 À 7

- Sous le signe de la fête
- Plusieurs invités d'honneur, personnalités politiques, du milieu de la santé et du milieu des affaires
- Prix : **150 \$**

Inscription aux 2 parties / Forfait de 250 \$ (rabais de 50 \$)

N.B. Le (la) président(e) de chaque comité affilié et EN RÈGLE DEPUIS LA PÉRIODE 2023-2024 ET POUR L'ANNÉE 2024-2025, est invité(e) gracieusement à l'événement. Vous n'avez qu'à vous inscrire en mentionnant votre titre de président(e). Formulaire d'inscription en annexe.

FORMATIONS TOUJOURS
OFFERTES AUX COMITÉS ET

ORGANISMES AFFILIÉS (500 \$ PLUS FRAIS)

PROJET DE LOI 15, RÉFORME DUBÉ, UN APERÇU POUR LES COMITÉS AFFILIÉS (ME PAUL BRUNET)
Un bref retour sur l'état des dispositions quant aux droits des usagers et au fonctionnement des comités d'usagers et de résidents.

LE VRAI RÔLE D'UN COMITÉ D'USAGERS OU DE RÉSIDENTS (ME PAUL BRUNET)
On décrit le rôle tel qu'inscrit dans la loi, dans le cadre de référence et dans la littérature et non celui que certains voudraient bien qu'il joue.

COMMENT MILITER AU SEIN D'UN COMITÉ D'USAGERS OU DE RÉSIDENTS (M. BENOIT RACETTE)
Rendre son travail bénévole gratifiant en réalisant une œuvre valable et qui porte, en faveur des usagers, de leurs familles ou de leurs proches.

LES PRATIQUES D'INTERVENTION DIRECTE EN CHSLD (ME PAUL BRUNET)
Se présenter, informer les autorités du rôle que le comité et ses membres entendent jouer au sein de l'établissement et auprès de l'Administration, dans le respect de la loi et de l'autorité, mais jamais avec complaisance.

POURQUOI, COMMENT : L'ALTERNATIVE DES CAMÉRAS EN CHSLD (ME PAUL BRUNET)
Une solution extrême, souvent en désespoir de cause, face à l'inaction et l'absence de suivi de demandes ou de plaintes des usagers ou de leurs familles.

FORMATION SUR L'ACCOMPAGNEMENT D'UN USAGER EN VUE DU DÉPÔT D'UNE PLAINTÉ (COMITÉ D'USAGERS) (M. BENOIT RACETTE)

LE DROIT À DEMANDER L'AIDE MÉDICALE À MOURIR (ME PAUL BRUNET)

LA CONFIDENTIALITÉ DU DOSSIER D'UN USAGER (ME PAUL BRUNET)

INFORMEZ-NOUS DES BONS
COMME DES MOINS BONS COUPS
DANS VOTRE MILIEU

Au CPM, on souhaite être informé des bons comme des moins bons coups que les comités et les membres vivent ou ceux dont ils sont témoins dans le réseau de la santé. Ceux-ci pourront faire l'objet d'un article dans un prochain CPM express, être partagés avec les autres collègues, en plus de pouvoir être cités lors de présences médias du CPM ou de son président (avec photo si possible, le tout à info@cpm.qc.ca).

AUTRES DOSSIERS EN COURS DE REVENDICATION PAR LE CPM ET SUIVIS

- Pour un système plus efficace de chèques emploi-service en soins à domicile, dont on attend encore des nouvelles de la part du ministère de la Santé ;
- Suivant une information provenant d'un comité situé sur l'île de Montréal, on demande de nous informer de toute action décidée unilatéralement par l'Administration, à savoir qu'on jumelle des CHSLD avec des hôpitaux, sans égard au lieu ou au professionnel de la santé auprès duquel le résident est déjà inscrit ou suivi ;
- Pour un réseau public de santé fort et contre les agences privées ;
- Pour des soins à domicile incluant des visites médicales.

ÉVÉNEMENTS À VENIR

- Assemblée générale annuelle du CPM en virtuel jeudi le 13 juin 2024.
- Célébrations en personne pour le 50e anniversaire de fondation du Conseil pour la protection des malades le 24 septembre 2024 (une initiative de la Fondation Claude-Brunet). On peut déjà s'inscrire.

GARDONS-NOUS INFORMÉS!

*LA MALTRAITANCE ET LES BESOINS DE NOS
USAGERS REQUIÈRENT NOS ACTIONS,
EN TOUT TEMPS!*

**M E R C I E N C O R E P O U R
V O T R E A P P U I !**

L'équipe du Conseil pour la protection des malades

- Me Paul G. Brunet, M.A.P., avocat, président-directeur général
Président du conseil d'administration
Montréal
- M. Pierre Hurteau, Ph. D., vice-président,
Comité des résidents du CHSLD Camille-Lefebvre – **Lachine**
- Mme Micheline Boucher-Granger, trésorière
Membre cooptée – **Laval**
- Mme Ginette Boisvert, secrétaire
Comité des usagers affilié de Bécancour-Nicolet-Yamaska
Mauricie et Centre-du-Québec
- Mme Nicole Johnson, administratrice
Membre cooptée – **Gaspésie**
- Mme Marielle Raymond, administratrice,
Comité des usagers affilié Centre hospitalier régional du Grand-Portage – **Rivière-du-Loup**
- Mme Seeta Ramdass, administratrice, Affiliated Users' Committee Lethbridge Layton-Mackay
Montréal
- Mme Ginette Desmarais, administratrice
Comité de résidents affilié
Hôpital et centre d'hébergement d'Youville
Sherbrooke
- Mme Claire Morin, administratrice
Comité de résidents de la Maison des aînés de la Rivière Saguenay – **Saguenay**
- Mme Francine Leroux, administratrice
Comité des usagers Lac-des-Deux-Montagnes
Laurentides
- M. Benoit Turcotte, chef administration et Web
- Me Stéphanie Yanakis, avocate
- Me Nancy Piché, avocate
- Me Céline Dauphinais, avocate
- M. Benoit Racette, formateur

TÉL. : (514) 861-5922
SITE WEB www.cpm.qc.ca
COURRIEL info@cpm.qc.ca

Conseil pour la protection des malades
3565 rue Berri, bureau 230
Montréal (Québec) H2L 4G3

FICHE INSCRIPTION ET PAIEMENT



Fête du 50^e anniversaire de constitution du Conseil pour la protection des malades (CPM)

24 SEPTEMBRE 2024

Événement propulsé par TACT intelligence-conseil

- Hôtel Courtyard / Montréal Centre-ville
 - 380 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 0A6
- Animatrice : Mme Isabelle Maréchal, animatrice, comédienne
- Présence de nombreuses personnalités politiques et d'affaires
- Livret sur l'œuvre de Claude Brunet – CPM, remis aux participant(e)s du 5 à 7
- Événement ouvert au grand public
- PLACES LIMITÉES : PREMIERS ARRIVÉS, PREMIERS SERVIS !

Partie 1. 11 h 30 à 14 h : CONFÉRENCE-MIDI AVEC REPAS SERVI AUX TABLES

- Conférence : PL 15, l'avenir de la défense des droits des usagers
- Conférencier(ère) à confirmer
- Prix : **150 \$**

Partie 2. 17 h 00 à 20 h : COCKTAIL DÎNATOIRE – FORMULE 5 À 7

- Sous le signe de la fête
- Plusieurs invités d'honneur, personnalités politiques, du milieu de la santé et du milieu des affaires
- Prix : **150 \$**

Inscription aux 2 parties / Forfait de 250 \$ (rabais de 50 \$)

CPM EXPRESS

N.B. Le (la) président(e) de chaque comité affilié et EN RÈGLE DEPUIS LA PÉRIODE 2023-2024 ET POUR L'ANNÉE 2024-2025, est invité(e) gracieusement à l'événement. Vous n'avez qu'à vous inscrire en mentionnant votre titre de président(e).

Participant(e) :

Nom, prénom : _____

Titre : _____

Adresse postale : _____

Courriel : _____

Nom du comité (si applicable) : _____

Événement / Partie 1 : 150 \$ _____

Événement / Partie 2 : 150 \$ _____

ou

Événement complet / Forfait à 250 \$ _____

Inscription envoyée à : M. Benoit Turcotte

- bturcotte@cpm.qc.ca
- Par la poste : 3565 rue Berri, bureau 230, Montréal (Québec) H2L 4G3
- Chèque à l'ordre de : Fondation Claude-Brunet
- Par téléphone : 514-861-5922
- Paiement en ligne : instructions à venir

AU PLAISIR DE VOUS Y RENCONTRER !